


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/87 Paraphe : 
---	--

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n°DB2018/44

Nombres de membres :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16

POUR : 16 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois décembre deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/11/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Yann DUGARD, Olivier GODART, Philippe ETIENNE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représenté : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DE TOITURES/FACADES

Vu la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » inscrite aux statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2017/73 du 03/07/17 définissant l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire du 15/12/16 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour la rénovation de toitures et façades ;

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention attribuée
M. Mme HUART Cédric	11 Lotissement de la Petite Couture 08400 BALLAY	PO	Façade	7 400,00 €	4 931,30 €	739,70 €
Mme WAXIN Elodie	1 Rue du Désert 08400 VOUZIERS	PO	Toiture	15 173,05 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme BOCHEN Christelle	20 Rue Henrionnet 08400 VOUZIERS	PO	Toiture	10 190,00 €	8 026,00 €	1 203,90 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

/ 5 DEC. 2018